

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE, Marie-Eve Cholette, directrice générale de la Municipalité de Saint-Eugène qu'à une session régulière tenue LUNDI, le 3 octobre 2022 à 19 h 30, à la salle municipale du 1028, rang de l'Église à Saint-Eugène furent adoptés :

CALENDRIER POUR LES SÉANCES ORDINAIRES 2023

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence,

Il est proposé par Dominic Turcotte

Il est secondé par Norman Heppell

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2023**, qui se tiendront aux dates mentionnées ci-dessous et qui débiteront à **19 h30** :

Janvier	9	février	6
Mars	6	avril	3
Mai	1	juin	5
Juillet	3	août	7
Septembre	5	octobre	2
Novembre	6	décembre	4

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

DONNÉE À ST-EUGÈNE

CE 5 OCTOBRE 2022



Marie-Eve Cholette,
Directrice Générale / Greffière-trésorière